



DECISION N° /AER/DG/DAAF/SDAA/SM/2026

PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE PASSE APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°021/AONO/AER/CIPM/2025 DU 09/12/2025, POUR LA SURVEILLANCE ET LA SECURISATION DES PERSONNES ET DES BIENS DE L'AGENCE DE L'ELECTRIFICATION RURALE DU CAMEROUN POUR L'EXERCICE 2026. EN PROCEDURE D'URGENCE.

FINANCEMENT : BUDGET AER - EXERCICE 2026.

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'A.E. R, MAITRE D'OUVRAGE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi N°2017/010 du 12/07/2017, portant statut général des établissements publics ;

Vu la Loi N°2018/012 du 11/07/2018 portant régime financier de l'Etat et des Autres Entités Publiques ;

Vu La loi n° 2025/012 du 17 décembre 2025 portant loi des finances de la République du Cameroun pour le compte de l'exercice 2026 ;

Vu le Décret N° 67/DF/211 du 08/05/1967 portant réaménagement de la législation financière du Cameroun ;

Vu le Décret N°077/41 du 03/02/1977 fixant les attributions et l'organisation des Contrôles Financiers ;

Vu le Décret N°2000/018 du 26/01/2000, portant nomination du Directeur Général et de son Adjoint ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20/06/2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2022/110 du 04/03/2022, portant réorganisation et fonctionnement de l'A.E. R ;

Vu l'Arrêté N° 005/MINFI du 19/09/2018, portant nomination du Contrôleur Financier au Ministère des Finances ;

Vu la Décision N°00000006/MINEFI du 09/03/2021, portant nomination de responsable dans les services déconcentrés du Ministère des Finances (Agents Comptables) ;

Vu l'Avis d'Appel d'Offres N° 021/AONO/AER/CIPM/2025 DU 09/12/2025, pour la surveillance et la sécurisation des personnes et des biens de l'agence de l'électrification rurale du Cameroun pour l'exercice 2026, en procédure d'urgence

Vu la proposition attribution et le PV N°008 de la Commission Interne de Passation des Marchés en date du 27/01/2026 ;

DECIDE :

Article1: L'entreprise AFRICA OMNIBUSINESS. BP : 276 GAROUA, Tél : 677 08 44 67 est attributaire de la Lettre-commande relatif à l'Appel d'Offres National N°021/AONO/AER/CIPM/2025 du 09/12/2025, pour la surveillance et la sécurisation des personnes et des biens de l'agence de l'électrification rurale du Cameroun pour l'exercice 2026, en procédure d'urgence. Pour un montant (TTC en FCFA) et le délai d'exécution est le suivant :

ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE	LOT	DELAI	MONTANT TTC (FCFA)
AFRICA OMNIBUSINESS. BP : 276 GAROUA, Tél : 677 08 44 67	1	10 mois	49 999 903

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée dans le Journal des Marchés Publics ou toute autre publication habilitée.

Ampliations :

- MINMAP
- ARMP
- CIPM-AER.



10 FEB 2026

Moussa Cusmanou